

DECRET N° 85-470 du 26 Novembre 1985

portant nomination des Membres Béninois des Assemblées Générales et des Conseils d'Administration de la Société Bénino-Arabe-Libyenne de Pêche Maritime (BELIPE-CHÉ) et de la Société Agro-Animale Bénino-Arabe-Libyenne (SABLI).-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le décret N° 84-478 du 17 Décembre 1984 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Développement Rural et de l'Action Coopérative (MDRAC) ;
- VU les accords de création du 5 Juin 1977 entre la République Populaire du Bénin et la JAMAHIRIYA Arabe Libyenne Populaire et Socialiste ;
- VU les statuts de la Société Bénino-Arabe-Libyenne de Pêche Maritime (BELIPECHE) en date du 9 Septembre 1978 ;
- VU les statuts de la Société Agro-Animale Bénino-Arabe-Libyenne (SABLI) en date du 9 Septembre 1978 ;
- SUR proposition conjointe du Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques et du Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative ;
- LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 13 Novembre 1985.

DECRETE :

Article 1er.- Sont nommées dans les fonctions ci-après, les personnes dont les noms suivent :

I - A LA SOCIETE BENINO-ARABE-LIBYENNE DE PECHE MARITIME (BELIPECHE)

* Conseil d'Administration

- Président : Laurent FAGBONOUN, Ingénieur du Développement Rural, Directeur Général de l'Office Béninois

d'Exploitation des Produits d'Elevage et de Pêche (OBEPEP), représentant du Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative ;

- Membres : Raphaël POSSET, Administrateur des Services Financiers, Directeur Central des Finances, représentant du Ministre des Finances et de l'Economie ;

- Samuel OGOULA, Ingénieur du Développement Rural, Chef du Département N°2 à la Direction Générale du Ministère, représentant du Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative ;

* Membres de l'Assemblée Générale :

- Laurent FAGBONOUN.

- Raphaël POSSET

- Samuel OGOULA

- Azaria FAKOREDE, Ingénieur des Travaux Statistiques, Chef Service à la Direction de la Coordination des Aides Extérieures, représentant du Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé du Plan et de la Statistique

- Edmond CAKPO-TOZO, Conseiller des Affaires Etrangères, Directeur Afrique et Pays Arabes, représentant du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération.

II - A LA SOCIETE AGRO-ANIMALE BENINO-ARABE-LIBYENNE (SABLI)

* Membres du Conseil d'Administration

- Valentin A. ACBO, Professeur Assistant de Sociologie Rurale Directeur Général du Ministère du Développement Rural et de l'Action Coopérative et Patrice GBEGBELEGBE, Ingénieur du Développement Rural, Directeur Général de la SABLI, représentant du Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative ;

-- Yacoubou ASSOUMA, Administrateur, Directeur Général de la Caisse Nationale de Crédit Agricole, représentant du Ministre des Finances et de l'Economie.

* Membres de l'Assemblée Générale

- Valentin A. ACBO

- Patrice GBEGBELEGBE

- Yacoubou ASSOUMA

- Andrée COSSI : Economiste, Directrice Adjointe de la Coordination des Aides Extérieures, représentante du Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé du Plan et de la Statistique ;

.../...

- Séraphin LISSASSI : Diplôme, Secrétaire des Affaires Etrangères à la Direction Afrique et Pays Arabes, représentant du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération.

Article 2.- Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

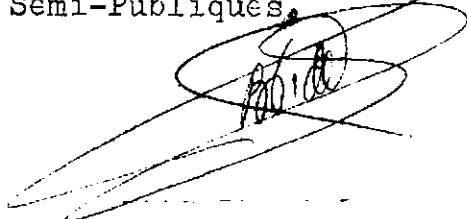
Fait à COTONOU, le 26 Novembre 1985

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Pr le Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative absent, le Ministre de l'Information et des Communications, chargé de l'intérim,

Le Ministre de la Justice,
Chargé de l'Inspection des
Entreprises Publiques et
Semi-Publiques,



Didier-DASSI



Ali HOUDOU

Ampliatiions : PR 6 SA/CC/PRPB 4 ANR 4 SGCEN 4 CPC 4 PPC 2 MPE 4
AUTRES MINISTERES 14 SPD 2 DPE-DLC-INSAE 3 IGE ET SES SECTIONS 3
CCIB 2 DCCT -GCON-ONEPI 3 BCP 2 UNB-FASJEP-BN 4 CEAP 6 INTERESSES 10
JORPB 1.-